MIF infos

Le magazine d'information de la MIF • Mars 2012 • n°65

PERFORMANCE 2011 ET STRATÉGIE 2012 : LA MIF À LA HAUTEUR ! P 4/6

P I/IV
MIF +
Parrainage 2012, soyez notre meilleur ambassadeur !

P 8/9
VOTRE MUTUELLE
Le calendrier des Assemblées de Section 2012

P 10/11
ACTUALITÉS
Fiscalité 2012, les changements de cette nouvelle année

MUTUALITÉ FRANÇAISE

www.mifassur.com

Pour un point de vue différent sur votre épargne, prenez de la hauteur !

4,05 % nets servis en 2011 (1)

La performance en toute sécurité !

Avec 4,05 % nets servis en 2011 (1), **la MIF confirme année après année sa compétitivité** et figure une fois encore parmi les références du marché.

N° Vert 0 800 30 30 23
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

@ www.mifassur.com
RUBRIQUE "NOUS CONTACTER"

mif

MUTUALITÉ FRANÇAISE

(1) Nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux. Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

MIF (Mutuelle d'Ivry - la Fraternelle) – Siège social : 23 rue Yves Toudic - 75481 PARIS CEDEX 10 / Tél. 0 800 30 30 23 / Fax 01 43 03 79 19 / www.mifassur.com
Mutuelle régie par les dispositions du livre II du code de la Mutualité / Immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le N° 310 259 221 / ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) - 61 rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09

ÉDITORIAL

“La MIF au top des rendements[1]”

En vous connectant sur le site Internet de la MIF, vous avez pris connaissance dès le 15 décembre dernier du taux de rendement 2011 de la MIF. Depuis, la plupart de nos concurrents ont annoncé leur performance 2011, et, à cet exercice, aucun n’a fait mieux que les 4,05 % nets servis par votre mutuelle[2].

Que les choses soient dites : si la MIF a toujours eu pour coutume de verser un taux dans la fourchette haute du marché, elle fait aujourd’hui figure de référence en matière d’épargne performante et sécurisée !

Notre modèle économique démontre donc à nouveau son efficacité : la maîtrise des coûts de gestion (pas de réseaux salariés, pas d’apporteurs d’affaires à commissionner, pas d’actionnaires à rémunérer, pas de publicité grand public,...) permet d’optimiser la performance pour l’adhérent ; associée à une gestion de l’actif financier réactive, opportuniste et non aventureuse, elle nous rend particulièrement compétitifs.

Cette performance n’est en outre pas déconnectée de l’actualité : le contexte économique et financier a été pris en compte. Nos réserves demeurent conséquentes, la provision pour participation aux excédents conserve un niveau important, les fonds propres sont renforcés, et le taux de couverture de la marge de solvabilité est maintenu à un niveau supérieur à 200 %, soit plus de deux fois le minimum réglementaire.

À la MIF, nous pensons que le premier service à vous rendre est de rémunérer au mieux l’épargne et d’assurer la sécurité des fonds que vous nous confiez, sans oublier, dans le même temps, d’améliorer la qualité de service que nous vous devons.

2011 nous a permis de satisfaire à ces deux objectifs.

Soyez assurés de notre ambition d’y parvenir tout autant en 2012.

À vos côtés,

Le Président – Claude LAGARRIGUE

(1) MIEUX VIVRE VOTRE ARGENT - Février 2012
(2) Nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux

P 4/5
DOSSIER
Prenez de la hauteur sur votre épargne : la stratégie 2012 de la MIF

P 6
ZOOM SUR...
4,05 % nets servis en 2011, la MIF confirme sa compétitivité

P I/IV
MIF +
Devenez notre ambassadeur

P 7
NOS SERVICES
Vos contrats en ligne

P 8/9
VOTRE MUTUELLE
Les Assemblées de Section 2012

P 10/11
ACTUALITÉS
2012, une nouvelle année et les changements fiscaux qui vont avec...

MIF (Mutuelle d'Ivry - La Fraternelle)
23 rue Yves Toudic - 75481 PARIS CEDEX 10
www.mifassur.com

Régie par les dispositions du livre II du code de la Mutualité.
Immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le N° 310 259 221.
ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) - 61, rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09

• Tél. 0 800 30 30 23 / Fax 01 40 03 79 19
• Directeur de publication : Claude Lagarrigue
• Rédaction : Direction Développement
• Design : Jean-luc Téton
• Impression : Imprimerie Vincent (Tours)
• Photos : Fotolia, Istockphoto, François Renault
• Dépôt légal mars 2012. ISSN 1251-392X

Progresser avec détermination…

LA STRATÉGIE 2012 DE LA MIF

Avec un taux de rendement pour 2011 établi à **4,05 %** nets servis*, la MIF fait, cette année encore, figure de référence sur le marché de l'assurance vie. Et loin de se contenter de cette belle performance, la MIF a d'ores et déjà déterminé sa ligne de conduite pour l'année en cours avec des choix stratégiques arrêtés pour apporter à ses adhérents toujours plus et encore mieux.

1 Adapter les actions au contexte économique, financier et réglementaire… pour assurer la sécurité des fonds des sociétaires

La confiance que vous nous témoignez en nous permettant de gérer votre épargne est un bien précieux que nous nous efforçons d'entretenir et de protéger. Pour ce faire, la MIF suit une ligne directrice précise et sûre, visant à accroître sans cesse la sécurité qu'elle apporte à ses sociétaires :

- **chaque décision financière est le fruit d'une analyse détaillée** des marchés ;
- **le respect permanent des réglementations et des processus internes, ainsi que la préparation à Solvabilité II** sont une priorité en termes de gestion, de protection de l'adhérent et de gouvernance des risques ;
- **la consolidation du sociétariat participe au renforcement de la MIF.**

L'orientation stratégique déployée en 2011 a largement porté ses fruits, et nous avons l'ambition de faire de même pour cette nouvelle année.

En 2011, le niveau de la collecte (160 millions d'euros) a été parfaitement conforme aux objectifs annoncés à la fin de l'année 2010. Cette collecte a permis à la MIF de poursuivre sa croissance (le total du bilan s'est accru) tout en maintenant un taux de rendement élevé.

Cette rémunération parmi les meilleures du marché a été en partie le fruit du pilotage volontaire de la collecte : à une collecte trop importante qui, investie dans des actifs peu rémunérateurs du fait de la crise, aurait pu faire chuter brutalement le taux de rendement, la MIF a préféré une collecte modérée qui a été investie principalement en produits à court terme ; d'un niveau raisonnable ces investissements n'ont pas fortement pesé sur le rendement des encours gérés de la MIF. Le reste de l'actif, résultant des années antérieures à 2011, a quant à lui continué de profiter de taux de rendement intéressants pour vous permettre de bénéficier à votre tour d'une bonne rémunération sur votre épargne. Ceci a concouru à rendre possible cette belle performance pour l'année 2011 avec 4,05 % nets servis* sur l'ensemble des contrats d'assurance vie.

L'année 2012 marque notre volonté de continuer dans ces voies pour répondre au mieux à vos attentes et à vos besoins.

* Nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux.

2 Poursuivre le développement de la MIF…
pour la doter d'une base toujours plus solide

La MIF se donne pour règle de conduite de toujours offrir à ses sociétaires sérieux et performance. Sérieux dans la manière dont les fonds et les contrats sont gérés, et performance en cherchant à offrir un taux de rémunération de l'épargne positionné dans le peloton de tête des taux de rendement. Ces orientations doivent permettre à la MIF de continuer à progresser et de renforcer la base sur laquelle elle grandit. Une MIF plus grande, c'est aussi une MIF capable d'élargir les produits et services qu'elle propose à ses adhérents pour répondre pleinement à leurs besoins.

La MIF vise donc plusieurs objectifs pour poursuivre son développement :

- **accroître le nombre de sociétaires** en s'appuyant en priorité sur son environnement historique, la SNCF. Les modes de recrutement de nouveaux adhérents continueront donc à privilégier le contact direct, grâce au Centre Relation Adhérents, le parrainage afin que chacun y gagne, les actions des membres correspondants dont la MIF salue ici le dynamisme et l'investissement, et enfin les interventions sur le terrain souhaitées plus nombreuses et plus efficaces ;
- **enrichir et promouvoir l'offre prévoyance** pour satisfaire les attentes des sociétaires. La mise en valeur de ce deuxième métier permettra aussi de conforter les activités de la MIF. Contrairement au métier de l'assurance vie, les produits de prévoyance sont déconnectés des marchés financiers : l'association de ces deux activités, assurance vie et prévoyance, consolidera donc encore plus votre mutuelle. Nous vous donnons rendez-vous dans quelques mois pour de plus amples informations !
- **élargir l'offre produits et services** : aux métiers de la MIF, l'assurance vie et la prévoyance, s'ajoutent des offres partenaires afin de proposer aux adhérents des solutions cohérentes, solides et efficaces. La MIF met ainsi son sociétariat en relation avec la SOCRIF pour toute demande de crédit, immobilier en particulier, et travaille en collaboration avec un autre partenaire pour enrichir son offre d'assurances auto et habitation. Ces partenariats respectent la volonté de la MIF de satisfaire pleinement ses sociétaires en donnant des réponses adaptées à leurs demandes.

Les équipes de la MIF travaillent chaque jour avec enthousiasme pour réaliser ces objectifs, tout en restant à votre écoute…

3 Renforcer les relations avec les adhérents…
pour continuer à écouter, comprendre leurs attentes, et y répondre

Les outils de dialogue avec les sociétaires sont déjà en place, mais la MIF cherche toujours à améliorer les fonctionnalités qui nous permettent de traiter vos questions le plus rapidement et le plus efficacement possible :

- comme toujours, vous pourrez poser vos questions **aux conseillers du Centre Relation Adhérents** ; ils sont là pour vous renseigner sur la gestion de vos contrats, mais aussi pour écouter, remonter vos remarques et suggestions afin que nous puissions y apporter une réponse claire et adéquate ;
- **l'Extranet**, cette interface du site Internet qui donne aux sociétaires la possibilité d'accéder à un espace personnel, sera perfectionné ;
- **le MIF infos**, le magazine trimestriel sur l'actualité de la mutuelle, continuera d'informer les lecteurs sur son actualité ainsi que sur les évolutions en matière d'épargne et de fiscalité ;
- **une nouvelle interface de discussion** verra le jour pour aborder des sujets plus globaux mais toujours étroitement liés à l'univers de la MIF pour vous permettre de nous découvrir sous un nouvel angle, mais n'en disons pas trop pour le moment !

Parce qu'on ne s'améliore jamais sans l'aide de ceux que l'on sert, la MIF tient à développer les opportunités d'échanges avec ses sociétaires. La MIF est là pour vous ; soyez là pour elle et construisons ensemble la MIF de demain, toujours plus performante, accessible et attentive. ●

4,05 % nets servis en 2011*

La MIF confirme sa compétitivité !

La MIF est fière d'annoncer pour l'année 2011 un taux de rendement supérieur à 4 % nets servis* sur l'ensemble de ses contrats d'assurance vie. Ce taux, bien meilleur que ceux annoncés par ses concurrents, est le résultat d'une gestion rigoureuse et performante qui prouve, une fois encore, la capacité de la MIF à faire face à une conjoncture perturbée.

La MIF parmi les meilleurs assureurs vie !

Le contexte financier n'aura pas eu raison de la capacité de la MIF d'offrir à ses sociétaires un taux de rendement parmi les meilleurs du marché. Au moment où nous écrivons ces lignes, les grands groupes d'assurances dévoilent des taux de rendement nettement inférieurs à 4 % (3,05 % pour MMA, 3,20 % pour la GMF ou 3,43 % pour l'Afer), et aucun n'égale les 4,05 % nets servis* par votre mutuelle qui poursuit ainsi son chemin sur les rails de la performance.

La performance, aujourd'hui et demain...!

La MIF a fait preuve, comme toujours, d'une gestion prudente en opérant les provisionnements nécessaires sur les emprunts d'États, et en tenant compte de la baisse des marchés actions. À cette constante vigilance s'ajoute une vraie rigueur avec laquelle la MIF continue de gérer ses actifs, permettant ainsi à ses adhérents de bénéficier de solutions sûres et performantes malgré une conjoncture perturbée. Par ailleurs, ses réserves sont suffisamment conséquentes pour permettre à la MIF de conserver son excellent positionnement concurrentiel.

La place que nous occupons aujourd'hui dans le peloton de tête des assureurs, nous comptons bien l'occuper encore demain !

Des avantages dont vous bénéficiez et que vous pouvez partager !

Avec près de 4 000 nouveaux adhérents et une collecte de 160 millions d'euros en 2011, votre mutuelle connaît une croissance continue qui lui assure un avenir serein. **Pourquoi ne pas en faire profiter aussi vos proches, famille, amis et collègues ?** Quel que soit votre projet pour aujourd'hui comme pour demain, la MIF vous apporte une solution appropriée et efficace. Forts de votre expérience personnelle, vous êtes les plus légitimes pour promouvoir la MIF autour de vous. Alors participez activement au développement de votre mutuelle en profitant de **notre offre de parrainage** dont nous vous détaillons les formalités sur les pages qui suivent.

* Nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux

Mieux Vivre Votre Argent du mois de février 2012
« Fonds en euros : les meilleurs à 4 % ! La MIF au top des rendements.
Mutavie, filiale du groupe Macif , et la Carac ont servi un rendement équivalent à celui de 2010, avec des taux s'établissant respectivement à 3,45 % et à 3,90 %. Entraid'Epargne Carac a même obtenu 4 %. Juste un peu moins que la ***MIF, seule maison à avoir franchi la barre fatidique des 4 %****. Récompensée par une troisième place l'an dernier dans nos Grands Prix de l'assurance vie pour son contrat Épargne Libre Avenir, elle a distribué à ses épargnants un rendement de 4,05 %. »*

Capital.fr du 4 janvier 2012
« MMA, GMF, MACSF... la chute des rendements de l'assurance vie se confirme.
Après MMA hier, c'est au tour de la GMF d'annoncer une franche baisse du rendement de son fonds en euros en 2011. La GMF va ainsi servir un taux de 3,20 % pour ses contrats d'assurance vie (comme Altinéo, Compte Libre Croissance, Multéo ou Certigo), contre 3,90 % l'an dernier. Jusqu'à présent, seules Carac et Mutavie ont maintenu leurs rendements en 2011. ***Et c'est la MIF, qui affiche le taux le plus élevé, à 4,05 % pour ses contrats (-0,20 point par rapport à l'année précédente). »***

L'Argus de l'Assurance du 9 janvier 2012
« Assurance vie : les taux résistent mieux que prévu.
*Alors qu'une étude du cabinet Optimind prévoyait des rendements moyens 2011 compris entre 2,8 % et 3 %, les premiers taux annoncés sont sans surprise à la baisse, mais restent en majorité au-dessus de cette fourchette. [...]****Certains même peuvent se targuer d'être au dessus des 4 %. C'est le cas notamment de la mutuelle MIF qui sert 4,05 % (contre 4,25 % en 2010) sur ses contrats d'assurance vie pour 2011. »***

Les Échos du 19 janvier 2012
« Assurance-vie ou livret A : lequel est le plus rentable ?
Bien sûr, tout dépend de la rémunération de votre contrat, ***certains affichant encore des taux alléchants en 2011*** *(3,90 % pour le compte Épargne Carac,* ***4,05 % à la MIF****). »*

Investir du 4 février 2012
« Combien vous rapporte réellement votre contrat d'assurance vie ?
En attendant, les différences de rendement entre les assureurs donnent le vertige : entre les 2,15 % distribués par Suravenir sur son contrat Prévi-Capital et ***les 4,05 % de la Mutuelle d'Ivry (record 2011)****, il existe un véritable fossé. (...) Une fois n'est pas coutume,* ***le haut du marché est tenu par deux mutuelles discrètes, la MIF et la Carac, dont la particularité est de n'avoir pratiquement pas baissé leurs taux. »***

MIF

Bulletin de parrainage au COMPTE ÉPARGNE LIBRE AVENIR

Devenez notre meilleur ambassadeur !

Que les choses soient dites : la MIF est aujourd'hui la référence en matière d'épargne performante et sécurisée.

Et la confiance que vous nous accordez fait de vous nos meilleurs ambassadeurs pour le faire savoir autour de vous.

Alors participez activement au développement de votre mutuelle en parrainant, **jusqu'au 31 mars 2012**, un ou deux proches **non encore sociétaires MIF** (2) !

POUR VOTRE FILLEUL : 15 € versés sur son premier contrat d'épargne MIF (3)

POUR VOUS, LE PARRAIN : un chèque cadeau de 10 € pour le parrainage d'un filleul, ou de 30 € pour deux filleuls (4)

Mode d'emploi : que doit faire votre filleul ?

POUR SOUSCRIRE SON CONTRAT MIF

Compléter le bulletin d'adhésion sans oublier de dater et signer.

Joindre la copie recto/verso d'une pièce officielle d'identité en cours de validité.

Faire une photocopie lisible de sa carte d'identité, des 4 premières pages de son passeport ou de son permis de conduire.

Glisser les documents dans une enveloppe non affranchie, à retourner à : MIF - Libre Réponse 69205 - 75482 Paris Cedex 10.

Pour profiter de notre offre de parrainage, son bulletin d'adhésion doit être parvenu à la MIF avant le 31 mars 2012 (cachet de la Poste faisant foi).

Un dossier complet lui sera adressé dans les jours suivant la réception de son adhésion, incluant toutes les informations utiles au bon fonctionnement de son contrat MIF.

POUR BIEN REMPLIR SON BULLETIN D'ADHÉSION MIF

Ses coordonnées

Remplir lisiblement et en majuscules l'intégralité des informations demandées, dont téléphones et e-mail notamment, afin que nous puissions, au besoin, le contacter plus rapidement.

Son adhésion

1. Choisir le mode de versement qui lui convient le mieux.
   Dans le cas d'une cotisation mensuelle, préciser son mode de prélèvement : directement sur solde SNCF ou RATP ou sur compte bancaire. Le cas échéant, remplir, dater et signer l'autorisation de prélèvement et adresser le RIB correspondant.
   Il peut aussi choisir les options suivantes pour son compte épargne en cas de versements programmés :
   - **Option de versement à l'adhésion :** profiter de son adhésion pour procéder immédiatement à un premier versement par chèque bancaire à l'ordre de la MIF (montant minimum indiqué sur le bulletin d'adhésion).
   - **Option de revalorisation :** afin que son effort d'épargne soit en adéquation permanente avec l'inflation, déterminer un taux de revalorisation annuelle de ses cotisations, qu'il peut adapter chaque année.
2. Prendre soin de désigner le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès et modifier cette information si nécessaire.
   Le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) recevra(ont) les fonds au décès de l'assuré. La clause peut faire l'objet d'un acte sous seing privé ou d'un acte authentique. Application de l'article L. 223-10 du code de la Mutualité.
3. Répondre à l'ensemble des questions posées permettant à la MIF d'exercer son devoir de conseil, conformément à l'ordonnance n° 2009-106 du 30 Janvier 2009 et à l'article L. 223-25-3 du code de la Mutualité.

N.B. : ne pas oublier de dater et signer son bulletin d'adhésion.

Bulletin de parrainage au COMPTE ÉPARGNE LIBRE AVENIR

À REMPLIR PAR LE PARRAIN :

NOM :

PRÉNOM : N° DE SOCIÉTAIRE : (figurant sur votre relevé de situation)

À REMPLIR PAR LE FILLEUL :

MES COORDONNÉES

☐ M ☐ MME ☐ MLLE NOM :

PRÉNOM : NOM DE JEUNE FILLE :

NATIONALITÉ : DATE DE NAISSANCE : __/__/____

NÉ(E) À : CODE POSTAL : PAYS :

TYPE ADRESSE : ☐ DOMICILE ☐ PROFESSIONNELLE N° TYPE DE VOIE : ☐ RUE ☐ AVE ☐ BD ☐ AUTRE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL. FIXE : TÉL. PORTABLE : TÉL. PRO. :

E-MAIL :

SITUATION FAMILIALE : ☐ CÉLIBATAIRE ☐ UNION LIBRE ☐ PACSÉ(E) ☐ MARIÉ(E) ☐ DIVORCÉ(E) ☐ VEUF(VE)

NOMBRE D'ENFANTS (-16 ANS) : NOMBRE D'ENFANTS (+16 ANS) :

SITUATION PROFESSIONNELLE : ☐ EXÉCUTION ☐ MAÎTRISE ☐ CADRE ☐ CADRE SUPÉRIEUR ☐ RETRAITÉ

JE SUIS AGENT OU RETRAITÉ(E) SNCF - N°CP : **JE SUIS AGENT RATP** - MATRICULE :

MON ADHÉSION COMPTE ÉPARGNE LIBRE AVENIR : 15 € OFFERTS JUSQU'AU 31 MARS 2012 (3)

Oui, j'adhère à la MIF pour la souscription d'un Compte Épargne Libre Avenir pour une durée de 8 ans, prorogeable tacitement d'année en année, sauf résiliation de ma part ou de celle de la MIF.

1 JE CHOISIS MON MODE DE VERSEMENT

☐ **VERSEMENTS PROGRAMMÉS**

☐ **Mensuels** d'un montant de ,__ € (15,31 € minimum, frais compris) par prélèvement :

☐ **directement sur solde SNCF ou RATP,** je souhaite que mes cotisations soient prélevées sur :

☐ ma solde. J'ai donc indiqué mon numéro ci-dessus.

☐ la solde de l'agent NOM : PRÉNOM :

SNCF - N° CP : ou RATP - MATRICULE :

Signature de l'agent pour autorisation :

☐ **sur compte bancaire,** je remplis donc l'autorisation de prélèvement (sur votre droite ; en fin de bulletin d'adhésion) et je joins un RIB.

Options (réservées aux contrats à versements programmés) :

☐ *Je profite de mon adhésion pour faire un premier versement d'un montant de ,__ € (153,06 € minimum, frais compris) par chèque bancaire à l'ordre de la MIF.*

☐ *Je choisis le taux de revalorisation annuelle de ma cotisation :* ☐ *2,5 %* ☐ *5 %* ☐ *10 %* ☐ *Autre :* __ %

☐ **VERSEMENTS LIBRES**

Je joins mon premier versement d'un montant de ,__ € (510,20 € minimum, frais compris) par chèque bancaire à l'ordre de la MIF.

2 JE DÉSIGNE MES BÉNÉFICIAIRES

Le(s) bénéficiaire(s) est(sont) la(les) personne(s) qui recevra(recevront) le capital de votre assurance vie en cas de décès en cours de contrat.

CONSEILS POUR LE CHOIX ET LA RÉDACTION DE VOTRE CLAUSE BÉNÉFICIAIRE :

– Clauses standard : Pour une clause mieux adaptée à vos besoins et futurs événements familiaux, nous vous conseillons de cocher la clause 1 ou 2. Ainsi, chaque changement de situation ne nécessitera pas de modifier votre clause.

SUITE EN HAUT DE PAGE

ESPACE RÉSERVÉ À LA MIF

Contrat n° ..... CODOPÉ : 8 0 8 M CODPRO : B O 2 2

CODAPP ..... CODVAL : _ _ _ _ _ _ _ _

– La désignation de votre concubin(e) ou partenaire de PACS comme bénéficiaire nécessite de cocher la clause 3 et de le (la) désigner nominativement.
– Si vous cochez la clause 3, vous choisissez alors de désigner nominativement vos bénéficiaires ; mentionnez leur(s) nom(s) (nom de jeune fille le cas échéant), prénom, adresse, date, lieu de naissance et la part attribuée à chacun d'eux. La somme des parts doit être égale à 100 %.
– À tout moment, vous pouvez procéder à un changement de bénéficiaire auprès de la MIF.

ATTENTION : Une clause imprécise, mal rédigée ou complexe est susceptible de générer des contentieux.
N'hésitez pas à contacter un conseiller MIF au 0 800 30 30 23 afin de vous assister dans la rédaction.

EN CAS DE DÉCÈS, LE CAPITAL SERA VERSÉ À (1 SEULE CASE À COCHER) :

☐ Clause 1 – Mon conjoint, à défaut mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut mes héritiers.

ou

☐ Clause 2 – Mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut mes héritiers.

ou

☐ Clause 3 – Texte libre autre que la clause 1 ou 2 *(si l'espace à votre disposition n'est pas suffisant, rédigez votre clause sur papier libre)* :

....., à défaut mes héritiers.

3 J'INFORME LA MIF

Conformément à l'ordonnance n° 2009-106 du 30 Janvier 2009 et à l'article L.223-25-3 du Code de la Mutualité, je reconnais que les données personnelles communiquées par mes soins à la MIF sont nécessaires pour traiter mon adhésion et assurer le respect des obligations juridiques et réglementaires en vigueur, afin qu'elle puisse exercer son devoir de conseil.

REVENU DU FOYER : ☐ 0 à 50 000 € ☐ de 50 000 € à 150 000 € ☐ supérieur à 150 000 €

ÉVALUATION DU PATRIMOINE : ☐ inférieur à 150 000 € ☐ entre 150 000 € et 750 000 € ☐ entre 750 000 € et 1 500 000 € ☐ supérieur à 1 500 000 €

DÉJÀ DÉTENTEUR (RICE) D'UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT QUE LA MIF : ☐ oui ☐ non

MOTIF DE LA SOUSCRIPTION : ☐ épargne de précaution ☐ épargne Retraite ☐ placement ☐ transmission

RÉGIME MATRIMONIAL : ☐ communauté universelle ☐ séparation de biens ☐ communauté réduite aux acquêts **(régime légal)** ☐ participation aux acquêts

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance de la fiche d'information du Compte Épargne Libre avenir et avoir rempli les informations permettant à la MIF d'exercer son devoir de conseil. Je reconnais avoir été informé(e) que je bénéficie d'un délai de renonciation de 30 jours calendaires révolus à compter de mon premier versement.

IMPORTANT N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE :

- **la copie recto/verso d'une pièce officielle d'identité en cours de validité**
- **un RIB, si vous avez opté pour le prélèvement bancaire**

Fait à : .....

le : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature :

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec le créancier. Organisme créancier : MIF / 23 rue Yves Toudic / 75481 PARIS CEDEX 10.

Compte à débiter

Code Établissement | Code Guichet | Numéro de compte | Clé RIB

N° national d'émetteur **318.027**

Titulaire du compte

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Code postal _ _ _ _ _ **Ville** .....

Établissement teneur du compte à débiter

Nom de l'établissement .....

.....

Agence .....

Adresse .....

.....

Code postal _ _ _ _ _ **Ville** .....

Fait à : ..... **le :** _ _ / _ _ / _ _ _ _

IMPORTANT : Joindre un Relevé d'Identité Bancaire

Signature :

MIF

Bulletin de parrainage au COMPTE ÉPARGNE LIBRE AVENIR

POUR BÉNÉFICIER DU DROIT DE RENONCIATION

Vous bénéficiez d'un délai pendant lequel vous pouvez revenir sur votre décision, sans avoir à justifier ou supporter de pénalités par la MIF. Ce délai de 30 jours calendaires révolus court à compter de votre premier versement.

Vous pouvez, pendant 30 jours, exercer votre faculté de renonciation à la présente adhésion en adressant à la MIF, par courrier recommandé avec accusé de réception, une lettre de renonciation, sur le modèle de celle annexée aux Conditions Générales du Contrat (jointes à votre dossier d'adhésion).

L'ensemble des relations entre la MIF et ses membres participants est soumis au droit français.

Besoin d'informations complémentaires ? Contactez-nous !

N° Vert 0 800 30 30 23
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

@ www.mifassur.com
RUBRIQUE "NOUS CONTACTER"

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, consolidée au 24/01/2006, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, en vous adressant à la MIF. Édition mars 2012.

(1) Nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux. Les performances passées ne présagent pas des performances futures.
(2) Non titulaire d'un contrat ou d'une pension MIF.
(3) Prime filleul versée pour toute 1ère ouverture d'un Compte épargne Libre Avenir ou d'un Compte Épargne Transmission du 01/02/2012 au 31/03/2012 par une personne non sociétaire MIF, cachet de la Poste faisant foi. Offre non cumulable. Le versement des 15 € sur le contrat du filleul est définitivement acquis passé le délai de renonciation. Sous réserve de fournir l'ensemble des pièces justificatives permettant la validation du contrat avant le 01/09/2012.
(4) Chèque cadeau parrain définitivement acquis et expédié après expiration du délai de renonciation du contrat souscrit par le filleul non sociétaire MIF du 01/02/2012 au 31/03/2012, cachet de la Poste faisant foi. Son montant dépend du nombre de filleul parrainé au 31/03/2012 : pour 1 filleul, chèque cadeau d'une valeur de 10 € ; pour 2 filleuls, chèque cadeau d'une valeur de 30 €. Sous réserve de fournir l'ensemble des pièces justificatives permettant la validation du contrat avant le 01/09/2012. Offre non cumulable.

MIF (Mutuelle d'Ivry - la Fraternelle)
Siège social : 23 rue Yves Toudic - 75481 PARIS CEDEX 10 / Tél. 0 800 30 30 23 / Fax 01 40 03 79 19 / www.mifassur.com
Mutuelle régie par les dispositions du livre II du code de la Mutualité
Immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le n° 310 259 221
ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) - 61, rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

À compléter, à signer en cas
de prélèvement sur compte bancaire
et à accompagner d'un RIB

LA MIF PAR ÉCRAN INTERPOSÉ

EN TOUTE SÉCURITÉ ET À N'IMPORTE QUELLE HEURE !

Le site Internet @ www.mifassur.com vous donne les clés pour tout savoir sur vos contrats d'épargne, prévoyance et/ou retraite : vous avez la possibilité de vous renseigner sur les produits que vous avez souscrits, sur les services que nous vous offrons, et vous pouvez consulter vos comptes en ligne.

Vos questions, nos réponses

Un lexique et une foire aux questions vous donnent les réponses à vos interrogations, grâce à des mises en situations simples et explicites. Si vous n'avez pas trouvé l'information recherchée ou si vous souhaitez simplement échanger directement avec l'un de vos conseillers, toujours disponibles pour vous aider, ***un formulaire de contact en ligne*** *est à votre disposition.*

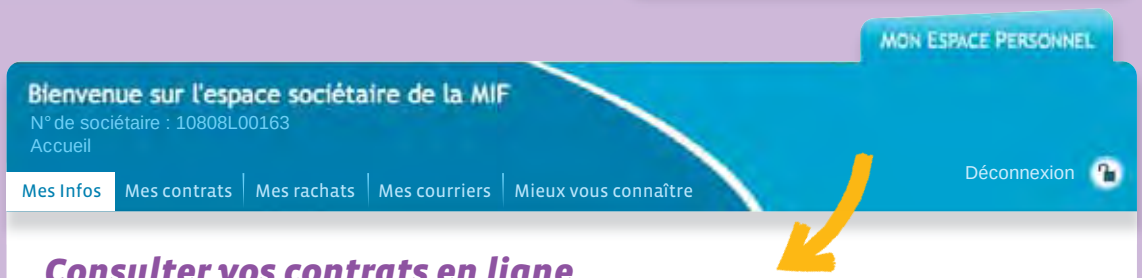

Consulter vos contrats en ligne

Un espace personnel sécurisé vous donne accès à vos comptes pour une gestion simple et rapide où que vous soyez ! À l'aide de votre numéro de sociétaire et de votre code confidentiel, vous pouvez :

- *procéder à un changement d'adresse, de numéro de téléphone ou encore d'e-mail ;*
- *consulter vos comptes ;*
- *vérifier l'historique des opérations, versements et rachats ;*
- *télécharger les formulaires pré-remplis nécessaires à vos actes de gestion courants : versement supplémentaire, augmentation de cotisation, demande de rachat…*

À vous de jouer !

Vous disposez désormais de l'ensemble des connaissances qui vous permettent d'explorer le site @ www.mifassur.com, véritable outil de dialogue permanent avec votre mutuelle. N'hésitez pas à vous y promener ! Si toutefois vous rencontrez la moindre difficulté, le formulaire de contact en ligne vous sera utile pour entrer en contact avec nos équipes, en mesure d'éclairer vos zones d'ombre.

Les Assemblées de Section 2012

Comme chaque année, vous avez la possibilité de rencontrer vos Présidents de Section lors des Assemblées de Section qui se déroulent entre la mi-mars et la mi-avril.

L'Assemblée de Section est le lieu où le Président de votre section vous rendra compte de la situation de la MIF. Il recueillera auprès des sociétaires présents lors de l'Assemblée, les suggestions, les remarques qu'il soumettra par la suite au Président du Conseil d'Administration de la MIF. Les réponses sont ensuite données aux Présidents de Section lors de l'Assemblée Générale.

***Rappel :* vous participez à l'Assemblée de Section de votre région ou département d'habitation.**

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DE SECTION :

Information sur les questions présentées à l'Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes de la Mutuelle, relatives aux comptes annuels.

N° section	SECTION	DATE	HEURE	LIEU	PRÉSIDENT
1	ALSACE	26 mars	17h00	Centre multi activités du CE SNCF de BISCHHEIM 1 rue des magasins - 67800 BISCHHEIM	Alain FABRE
2	GIRONDE - DORDOGNE	22 mars	17h15	CER SNCF BORDEAUX - Salle RDC face escalier de la Bibliothèque - 33800 BORDEAUX	Jean-Paul ROUGÉ
3	PYRÉNÉES ATLANTIQUES LANDES - LOT ET GARONNE	28 mars	17h30	Salle de Réunion - Place St Ursule - 64100 BAYONNE	Francis OLIVOT
4	AUVERGNE	23 mars	16h45	Centre social SNCF - Salle au 1er étage (suivre fléchage) 5 rue Guynemer - 63000 CLERMONT FERRAND	Nicole ROCHE
5	CÔTE D'OR	30 mars	17h00	Salle de l'ATC - 12 rue de l'Arquebuse - 21000 DIJON	Thierry VUITTENEZ
6	YONNE - NIÈVRE - SAÔNE ET LOIRE - BOURGOGNE	20 mars	17h00	Dépôt de Laroche - Salle DP - Rue Gabriel Cordier 89400 MIGENNES	Alain LE CLEC'H
7	BRETAGNE	19 mars	11h30	Direction Régionale SNCF de Rennes - Salle Hœdic 22 boulevard de Beaumont - 35000 RENNES	Joël QUENTRIC
8	EURE ET LOIR - INDRE ET LOIRE - LOIR ET CHER	30 mars	17h00	Salle de l'espace CE (ex Économat) 209 avenue de Stalingrad - 37700 SAINT PIERRE DES CORPS	Didier BUISSON
9	LOIRET - CHER - INDRE	23 mars	15h00	Salle Polyvalente Roger Simier (CE) 14 impasse Casimir Leconte - 18100 VIERZON	Christian DUPON
10	CHAMPAGNE ARDENNE	5 avril	16h00	Réfectoire de la Direction Générale - Dernier étage 20 rue Pingat - 51100 REIMS	Jean-Paul COUVREUR
11	FRANCHE COMTÉ	24 mars	10h00	Salle UAICF - Proximité antenne CER - Gare de Besançon 2 avenue de la Paix - 25000 BESANÇON	Christian MOREAUX
12	PARIS	2 avril	17h00	Salle N°30 - SNCF Direction du Matériel 15 rue Traversière - 75012 PARIS	Maryse COURTY
13	SEINE ET MARNE	19 mars	17h30	Foyer Jean Cocteau - 8 avenue Carnot 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES	Henri DELONCA
14	YVELINES	20 mars	17h00	Rez de chaussée - 3 rue d'Edimbourg - 75008 PARIS	Gilles Échivard
15	ESSONNE	22 mars	17h00	Salle de conférences - Cour marchandises Gare de Juvisy sur Orge - Place Banette et Planchon 91260 JUVISY SUR ORGE	Gilbert BUGEAUD
16	HAUTS DE SEINE	20 mars	17h00	Rez de chaussée - 3 rue d'Edimbourg - 75008 PARIS	Gilles ÉCHIVARD
17	SEINE SAINT DENIS	20 mars	11h00	Cafétéria du Restaurant - CE Technicentre SNCF de Noisy le Sec - 75 rue Emmanuel Arago - 93130 NOISY LE SEC	Etienne BUET
18	VAL DE MARNE	27 mars	17h30	Salle du Conseil d'Administration MIF - 23 rue Yves Toudic - 75010 PARIS	Christiane MERRIEN

19	VAL D'OISE	29 mars	16h00	Local MGC - 4ème étage - 39 ter boulevard de la Chapelle 75010 PARIS	Serge MICHEL
20	GARD - LOZÈRE	30 mars	18h30	Local syndical du dépôt de Nîmes - 97 rue Pierre Sémard 30000 NIMES	Annie GAULON
21	HÉRAULT	4 avril	17h30	Bungalow n°1 - Préau de la Direction Régionale SNCF 4 rue Catalan - 34011 MONTPELLIER	Luc ROWER
22	PYRÉNÉES ORIENTALES AUDE	26 mars	18h00	Résidence Traction - Rond point Napoléon Joseph SARDA Boulevard St-Assiscle - 66000 PERPIGNAN	Roland CALS
23	LIMOUSIN	3 avril	17h00	Salle René Cassin - RDC (derrière les bureaux des assistantes sociales) - Rue René Cassin - 87000 LIMOGES	Daniel PRÉBOST *représenté par* Geneviève POUGET
24	MEUSE - VOSGES MEURTHE ET MOSELLE	4 avril	16h00	15h30 à l'accueil de la Direction Régionale SNCF 14 viaduc Kennedy, 54000 NANCY - ou 16h00 au lieu-dit la Villa Saint-Jean	Véronique CHAKER
25	MOSELLE	26 mars	17h00	Salon Charlemagne - Quai N°1 - Gare de Metz 1 place du Général de Gaulle - 57000 METZ	Antoine PALO
26	MIDI PYRÉNÉES	28 mars	17h15	Salle du Château d'eau (à côté immeuble régional) 9 rue Marengo - 31500 TOULOUSE	Jean-Pierre VIDAL
27	NORD	23 mars	18h00	Salle de Réunion - Place de l'Industrie Gare de Valenciennes - 59300 VALENCIENNES	François-Xavier ROGEZ
28	PAS DE CALAIS	5 avril	16h00	Salle 7 (au dessus de la cantine) - Ateliers d'Hellemmes 57 rue Ferdinand Mathias - 59260 HELLEMMES	Christian SULIN
29	BASSE NORMANDIE	21 mars	15h00	Salle de l'espace associatif (au dessus du restaurant d'entreprise) - Rue de la Gare - 14000 CAEN	Serge LE BLOND
30	HAUTE NORMANDIE				
31	PAYS DE LOIRE	22 mars	16h30	Salle Mayenne (1er étage) - Pôle Infra Pays de la Loire 4 boulevard Robert Jarry - 72000 LE MANS	Michel METAYER
32	PICARDIE	22 mars	17h30	Stade Léon Pille - 75 rue de la Terrière - 80000 AMIENS	Gilles FOURNIER
33	POITOU CHARENTES	20 mars	15h00	Salle de Réunion - Rez de chaussée bâtiment ELCIDIS Avenue du 123ème Régiment d'Infanterie - 17000 LA ROCHELLE	Serge DOLON
34	BOUCHES DU RHÔNE	29 mars	16h45	Point contact MIF/MGC - 99 bis rue de Crimée 13003 MARSEILLE	Guy CARLE
35	VAR - VAUCLUSE	21 mars	14h00	Service des trains - À gauche en sortant de la Gare Gare d'Avignon - 84000 AVIGNON	Claude MARINO
37	SAVOIE	29 mars	18h30	Salle Jean Picard - Place de la Gare (entrée à côté du distributeur de banque) - 73000 CHAMBÉRY	John-Boris LE BAS
38	AIN - HAUTE SAVOIE	20 mars	17h30	Salle de conférence bâtiment voyageurs - 2ème étage Gare de Bourg en Bresse - 01000 BOURG EN BRESSE	Michel MORAND
39	ISÈRE	29 mars	17h00	Salle Cheminot- Espace CER - Stade de foot Rue des Martyrs - 38000 GRENOBLE	Jérôme SERRAILLE
40	RHÔNE	22 mars	14h30	Restaurant d'entreprise - Esplanade sud Gare de Lyon Perrache - 69002 LYON	Marc FABRY
41	LOIRE - DRÔME - ARDÈCHE	19 mars	14h30	Salle du CE - 12 rue du Colonel Marey 42000 SAINT-ÉTIENNE	Jean-François DURANTET
42	RATP	2 avril	16h00	Salle du Conseil d'Administration MIF - 23 rue Yves Toudic - 75010 PARIS	Philippe DUGUET

2012, une nouvelle année et les changements fiscaux qui vont avec…

Ce début d'année marque le lancement d'une série de mesures fiscales qui ont un impact plus ou moins fort sur les contribuables et la gestion de leur patrimoine. Une fois encore, la Loi de Finances 2012 et la Loi de Finances rectificative 2011 sont sources de changements non négligeables qui diminuent fortement les avantages fiscaux dans bon nombre de domaines, y compris l'épargne. L'assurance vie, cependant, est préservée par ces nouvelles mesures et conserve les spécificités qui font toute sa force.

Quelles sont les principales modifications et nouveautés que 2012 apporte en matière de fiscalité ?

• Gel du barème de l'impôt sur le revenu

Les barèmes de l'impôt sur le revenu seront gelés pendant les deux prochaines années (mesure impactant également l'ISF et les droits de donation et de succession). L'augmentation salariale proportionnelle à l'inflation générera donc mécaniquement une augmentation des impôts, en accélérant le passage vers la tranche marginale supérieure.

BARÈMES 2012

Les salaires augmentent mais les tranches d'imposition ne varient pas par rapport à 2011.

TRANCHE DU REVENU 2011 (Quotient familial)	TAUX D'IMPOSITION 2012 (Barèmes 2011)
jusqu'à **5 963 €**	0 %
de **5 964 €** à **11 896 €**	5,5 %
de **11 897 €** à **26 420 €**	14%
de **26 421 €** à **70 830 €**	30 %
plus de **70 830 €**	41%

• Donations : plafond des abattements

Cette année, les abattements applicables aux donations n'ont fait l'objet d'aucune revalorisation.

ABATTEMENTS 2011	DONS MANUELS
Enfant[1]	159 325,00 €
Petit-enfant[1]	31 865,00 €
Arrière-petit-enfant[1]	5 310,00 €
Frère ou sœur	15 932,00 €
Neveu et nièce	7 967,00 €
Autre	1 594,00 €

[1] Le donataire doit être majeur ou émancipé par le juge des tutelles.

Rappelons que l'abattement est renouvelable tous les 10 ans par donataire et il peut être utilisé en une ou plusieurs fois au cours de chaque période de 10 ans.

• Retraite Mutualiste du Combattant

Depuis la fin de l'année 2011, le plafond de rente majorable de la RMC n'a fait l'objet d'aucune revalorisation : son montant s'élève donc toujours à 1 733 €. Rappelons que la rente annuelle servie, jusqu'à hauteur de ce plafond, est totalement exonérée d'impôt y compris de prélèvements sociaux ! Le surplus est taxé à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux, selon l'âge à la liquidation de la rente.

• La base imposable à la CSG et à la CRDS augmente

Jusqu'ici appliquées à 97 % des salaires versés, ces cotisations sociales vont désormais être calculées sur une base équivalente à 98,25 % des salaires annuels. Quoique minime, ce changement participe à l'alourdissement des impôts pour l'ensemble des contribuables salariés.

• Un taux d'imposition accru sur les produits à revenu fixe

Avec une augmentation de 5 points (de 19 % à 24 %) du taux de prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) sur les intérêts dégagés, les produits dits « à revenu fixe » voient leur avantage compétitif nettement amoindri en 2012. Cet alourdissement concerne les comptes et livrets bancaires (hors livrets réglementés tel que le livret A), les plans d'épargne logement (PEL) de plus de 12 ans, ... ou encore les intérêts servis sur l'épargne salariale. L'ensemble des livrets réglementés (Livret A, Livret Jeune, LDD, LEP, ...) échappent à cette hausse mais demeurent plafonnés, empêchant ainsi un placement aussi important que souhaité pour la réalisation d'un projet de grande ampleur ou sur une longue durée !

• Augmentation de la TVA réduite

Si elle est maintenue à 5,5 % pour les biens de première nécessité, la TVA à taux réduit fait un bond de 1,5 point pour atteindre les 7 % sur certains produits de consommation courante : les plats préparés, les livres, les abonnements aux télévisions privées ou encore les travaux dans les locaux d'habitation vont désormais être soumis à ce nouveau taux.

• Pas de revalorisation du taux du livret A

Alors que les rumeurs allaient bon train sur une hausse éventuelle du taux du livret A, le gouvernement a finalement annoncé qu'il n'en serait rien : malgré l'inflation, le livret A conserve son taux à 2,25 %. Le livret réglementé le plus apprécié des Français voit ainsi sa compétitivité amoindrie, notamment par rapport aux contrats d'assurance vie MIF qui eux bénéficient pour 2011 d'un taux de rendement supérieur à 4 % nets servis, hors prélèvements sociaux qui sont de 13,5 % depuis octobre 2011.

L'assurance vie : un placement largement épargné par les nouvelles mesures fiscales de 2012

En conclusion, si vous êtes détenteur d'un contrat d'assurance vie MIF, vous avez fait le bon choix ! Celui-ci échappe aux réformes fiscales en vigueur en 2012 et vous garantit des placements sûrs et rémunérateurs.
Les avantages fiscaux des contrats d'assurance vie ne sont en rien remis en cause en cette nouvelle année : dans la plupart des cas, les intérêts exonérés d'impôt au-delà de 8 ans de détention[2] sont des acquis forts que n'arrive à égaler aucune autre forme d'épargne ! La récente annonce du maintien du taux du livret A à 2,25 % ne vient en rien contredire cette vérité. Par ailleurs, outre les avantages liés au placement, l'assurance vie présente un atout certain en termes de transmission : les droits de succession ne s'appliquent que si la somme versée est supérieure à 152 500 € et si le défunt est âgé de plus de 70 ans. Au-delà, des avantages subsistent puisque seules les sommes supérieures à 30 500 € sont soumises aux droits de succession, les intérêts et plus-values acquis restant exonérés d'impôt. L'assurance vie vous assure donc des avantages évidents pour l'épargne comme pour la transmission.

La confiance que vous nous accordez n'a donc aucune raison de faiblir, bien au contraire ! Le placement préféré des Français a encore de beaux jours devant lui, en particulier à la MIF où proximité et qualité de service riment avec performance au profit de tous.

[2] Suivant le montant des intérêts perçus.

Socrif
Mon partenaire financier

Avec Socrif, ça roule pour votre patrimoine !

www.socrif.fr

Socrif, le partenaire financier des agents et retraités SNCF.

- Grâce à nos solutions de crédit immobilier personnalisées, vous pouvez anticiper, préparer et vivre une retraite paisible.
- Nos clients bénéficient des conditions les plus adaptées pour devenir propriétaire, changer de maison, préparer leur retraite ou encore bénéficier des avantages de l'investissement locatif.

SOCRIF/SOFIAP Siège Social 7 Rue de la Pierre Levée 75011 PARIS. SA au capital de 60 137 760 euros – 391 844 214 RCS Paris. Immatriculée au registre des intermédiaires en assurance l'ORIAS sous le n° 07 025 37.